

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 NOVEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le trois novembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-huit octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 28 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY – Eric HERVOUET a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIE

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_198

Apurement de créances éteintes

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une liste de créances éteintes, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 1 994,19 € répartie comme suit :

Objet	Budget Déchets	Budget Office de Tourisme	Budget Assainissement	Total général
Assainissement			199,00 €	199,00 €
REOM	1 257,59 €			1 257,59 €
Taxe de séjour		537,60 €		537,60 €
Total général	1 257,59 €	537,60 €	199,00 €	1 994,19 €

Le bureau est invité à prendre connaissance des créances éteintes.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide d'apurer des créances éteintes pour une somme de 1 994,19 € dont 1 257,59 € sur le budget annexe Déchets, 537,60 € sur le budget annexe Office de Tourisme et 199,00 € sur le budget annexe Assainissement.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 07/11/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 NOVEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le trois novembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-huit octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 28 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY – Eric HERVOUET a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Florent LIMOZIN a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARITÉ

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_199

Admission en non-valeur de créances

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une liste de créances irrécouvrables, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 8 419,73 €, répartie comme suit :

N° liste	Budget Principal	Budget Déchets	Total général
5494540612	558,85 €		558,85 €
5424092512		2 542,06 €	2 542,06 €
5002572012	944,04 €		944,04 €
5002571812		4 374,78 €	4 374,78 €
Total général	1 502,89 €	6 916,84 €	8 419,73 €

Le bureau est invité à prendre connaissance des créances à admettre en non-valeur.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour 8 419,73 € dont 1 502,89 € sur le budget principal et 6 916,84 € sur le budget annexe Déchets.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chéreau
Date de signature : 07/11/2022
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

**BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 03 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-deux, le trois novembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-huit octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 28 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY – Eric HERVOUET a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_200

Vente d'un terrain et d'un garage dans le lotissement intercommunal d'habitation « Le Pré Blanc »

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur Bruno BOUTREUX domicilié à Montaigu-Vendée (85600), 14 Rue des Pinsons, s'est porté acquéreur d'une parcelle de terrain à bâtir et d'un garage associé situé dans le lotissement intercommunal d'habitation « Le Pré Blanc » à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, afin d'y construire une maison individuelle.

L'ensemble proposé à la vente est constitué de 2 lots, d'une surface totale de 395 m² :

- Le lot n°3 (terrain à bâtir) d'une contenance d'environ 374 m², parcelle cadastrée 224 section J numéro 825,
- Le lot n°25 (garage), d'une contenance de 21 m², parcelle cadastrée 224 section J numéro 847.

Le bureau est invité à décider de la vente de ces parcelles à Monsieur Bruno BOUTREUX au prix fixé par la délibération du conseil communautaire n°DO070-2015 en date du 18 mai 2015, à savoir 57.920,60 € TTC, le prix se décomposant comme suit :

- 51.062,60 € TTC (45.700,00 € H.T. et 5.362,60 € de TVA sur marge) pour le lot 3,
- 6.858,00 € TTC (5.715,00 € H.T. et 1.143,00 € de TVA) pour le lot 25.

Vu le permis d'aménager n° PA 85224 13 H0003 accordé par arrêté du Maire de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 2 décembre 2013 ;

Vu la délibération n° DO070-2015 du conseil communautaire en date du 18 mai 2015 fixant les prix de vente des lots du lotissement intercommunal du Pré Blanc à Saint-Hilaire-de-Loulay ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu l'option d'achat signée par Monsieur Bruno BOUTREUX en date du 26 juillet 2022 ;

Vu l'avis des domaines de l'Etat n°2022-85146-78169 en date du 20 octobre 2022 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Abroge la délibération du bureau communautaire n°DELTDMB_21_253 en date du 2 décembre 2021 ;
- Cède à Monsieur Bruno BOUTREUX domicilié à Montaigu-Vendée (85600), 14 Rue des Pinsons, les parcelles cadastrées 224 section J numéros 825 et 847, d'une contenance respective de 374 m² et 21 m², constituant les lots 3 et 25 du lotissement intercommunal d'habitation du Pré Blanc situé sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, afin d'y construire une maison individuelle. Précision étant ici faite que sur la parcelle cadastrée 224 section J numéro 847 un garage est construit,
- Cède ces parcelles au prix fixé par la délibération n°DO070-2015 du conseil communautaire en date du 18 mai 2015, à savoir :

Lot n° 3 – terrain à bâtir :

o Prix d'achat du terrain nu :	18.887,00 € (soit 50,5000 € le m ²)
o Prix de vente HT :	45.700,00 € (soit 122,1925 € le m ²)
o Marge HT :	26.813,00 € (soit 71,6925 € le m ²)
o TVA sur marge :	5.362,60 € (soit 14,3385 € le m ²)
Soit un prix de vente TTC de :	51.062,60 € (soit 136,5310 € le m ²)

Lot n° 25 – garage :

o Prix de vente HT :	5.715,00 €
o TVA globale :	1.143,00 €
Soit un prix de vente TTC de :	6.858,00 €

Prix total TTC des deux lots : 57.920,60 €

- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'actes seront supportés par l'acquéreur,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement et de construction,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau
Date de signature : 07/11/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 03 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-deux, le trois novembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-huit octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 28 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY – Eric HERVOUET a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_201

Recours à personnel contractuel

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits saisonniers (maximum 6 mois) et des surcroits temporaires (maximum 12 mois) d'activité. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois / Cat. hiérarchique	Fonction	Durée	Indice plafond
FILIERE CULTURELLE					
Conservatoire de musique	Accroissement saisonnier Art. 332-23-2	2 Assistants d'enseignement artistique (Cat. B)	1 professeur Chef d'orchestre Temps non complet (0,13 ETP)	6 mois	IB 420
			1 professeur de Tuba Temps non complet (0,17 ETP)	2 mois	IB 420
Conservatoire de musique	Accroissement temporaire d'activité Art. 332-23-1	1 assistant d'enseignement artistique (Cat. B)	Intervenant parcours musical dans les écoles Temps annuel : 110 heures	8 mois	IB 420

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
 Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements saisonniers et temporaires d'activité ci-dessus listés,
- Autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionnés,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision,
- Autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
 Chereau
 Date de signature : 07/11/2022
 Qualité : Président de Terres de
 Montaigu Communauté
 d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
 compte tenu de la réception en Préfecture
 et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
 d'un recours devant le Tribunal Administratif
 de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
 délai de deux mois à compter de sa
 publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 03 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-deux, le trois novembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-huit octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 28 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (14) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY – Eric HERVOUET a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Florent LIMOZIN a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absentes excusées (2) : Cécile BARREAU – Maëlle CHARIÉ

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_202

Cession à la société BJTEC – ZA Le Bordage II – Cugand

Afin de prévenir d'un conflit d'intérêt, Madame Cécile BARREAU quitte la séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la société dénommée BJTEC dont le siège social est situé à Cugand (85610), 19 Hucheloup, représentée par Monsieur et Madame Jacky BARREAU, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 12a 04ca à prendre dans la parcelle cadastrée section AE numéro 800p située à Cugand (85610), Zone d'activités Le Bordage II. Cette acquisition permettrait à l'entreprise de construire un bâtiment d'une surface d'environ 300 m².

Le bureau est invité à décider de la vente d'un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 12a 04ca à prendre dans la parcelle cadastrée section AE numéro 800p située à Cugand (85610), Zone d'activités Le Bordage II, au profit de la société dénommée BJTEC dont le siège social est situé à Cugand (85610), 19 Hucheloup, représentée par Monsieur et Madame Jacky BARREAU ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix de 30,00 € hors taxes le mètre carré.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC_18_050 en date du 26 mars 2018 relative aux frais annexes aux ventes de lots dans les lotissements d'activités économiques ;

Vu l'avis des domaines n°2022-85146-58774 en date du 28 juillet 2022 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
 Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

- Cède à la société dénommée BJTEC dont le siège social est situé à Cugand (85610), 19 Hucheloup, représentée par Monsieur et Madame Jacky BARREAU, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 12a 04ca à prendre dans la parcelle cadastrée section AE numéro 800p située à Cugand (85610), Zone d'activités Le Bordage II,
- Cède cette parcelle au prix de 30,0000 € hors taxes le mètre carré :
 - o Prix d'achat du terrain nu 5,4826 € le m²
 - o Prix de vente HT 30,0000 € le m²
 - o Marge HT 24,5174 € le m²
 - o TVA sur marge 4,9035 € le m²
 - o Marge TTC 29,4209 € le m²
 - o Soit un prix de vente TTC de 34,9035 € le m²
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
 Chereau
 Date de signature : 07/11/2022
 Qualité : Président de Terres de
 Montaigu Communauté
 d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
 compte tenu de la réception en Préfecture
 et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
 d'un recours devant le Tribunal Administratif
 de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
 délai de deux mois à compter de sa
 publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 NOVEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le trois novembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-huit octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 28 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (15) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BRÉGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY – Eric HERVOUET a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIÉ

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_203

Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

L'ensemble de ces dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sont opérationnels depuis le 1^{er} mai 2021.

A ce jour, 734 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences.

71 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 13 octobre 2022.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH					
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT637	LIMOUZIN Benoit	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	12 035,00 €	500,00 €
PT638	MORIN Patrick	L'Herbergement	PAC	10 862,22 €	500,00 €
PT639	ARNAUD Anthony	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Chauffe-eau thermodynamique	2 855,96 €	500,00 €
PT640	DURAND Alexandra	La Boissière-de-Montaigu	Poêle à granulés	6 940,73 €	500,00 €
PT641	RIVIERE Jacky	Montréverd (Saint-Sulpice-le-Verdon)	Poêle à granulés	9 860,47 €	500,00 €
PT642	PAPIN Serge	La Bruffière	Poêle à granulés	4 924,31 €	500,00 €
PT643	MIGNE Jacky	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Poêle à granulés, VMC	9 056,58 €	1 000,00 €
PT644	DUCOIN Denis	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	10 774,25 €	500,00 €
PT645	GUIBERT Didier	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	10 730,00 €	500,00 €
PT646	BRILLAUD Colette	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	10 936,74 €	500,00 €
PT647	BOULET Sandrine	L'Herbergement	Poêle à bois	5 781,98 €	500,00 €
PT648	POGU Yves	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Poêle à bois	7 432,21 €	500,00 €

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le

08 NOV. 2022

ID : 085-200070233-20221103-DELTDMB_22_203-DE

PT649	FAVREAU Gilles	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	14 482,00 €	500,00 €
PT650	ERCEAU Valérie	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	12 414,69 €	500,00 €
PT651	FELTRINO Denis	Rocheservière	Poêle à granulés	6 544,59 €	500,00 €
PT652	BOUDAUD Alexis	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Foyer fermé	6 372,29 €	500,00 €
PT653	BACHELIER Armand	Saint-Philbert-de-Bouaine	PAC, Isolation thermique extérieure	51 751,07 €	1 500,00 €
PT654	LAUSSER Stéphane	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	13 942,41 €	1 000,00 €
PT655	TAILLANDIER Eric	Rocheservière	PAC	13 564,00 €	2 500,00 €
PT656	HUCHET Jeannine	Saint-Philbert-de-Bouaine	PAC	10 190,21 €	1 000,00 €
PT657	MERGNY Michel	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Changement des ouvertures	3 174,00 €	500,00 €
PT658	AVISSE Loic	L'Herbergement	Poêle à pellet	4 828,23 €	500,00 €
PT659	BLAINEAU Damien	Rocheservière	Poêle à bois	6 917,57 €	500,00 €
PT660	BOUAUD Christine	Saint-Philbert-de-Bouaine	Insert	6 273,00 €	500,00 €
PT661	ARNAUD Marie-Bernadette	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	PAC	14 440,49 €	500,00 €
PT662	JARRIGE Olivier	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	PAC	14 313,70 €	500,00 €
PT663	HERAUD Stéphane	La Bruffière	PAC	10 518,50 €	500,00 €
PT664	MIGNET Gérard	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	12 317,90 €	3 500,00 €
PT665	MOREAU Jacky	Montaigu-Vendée (Boufféré)	PAC	15 887,00 €	1 000,00 €
PT666	TANGHE Olivier	La Bruffière	PAC	19 842,37 €	1 000,00 €
PT667	HERVOUET Simone	Cugand	Poêle à granulés	5 514,40 €	500,00 €
PT668	BOUREAU Franck	Treize-Septiers	PAC	9 530,42 €	500,00 €
PT669	PIVETEAU Freddy	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	5 765,87 €	500,00 €
PT670	EPIARD Denis	Saint-Philbert-de-Bouaine	PAC	8 920,94 €	500,00 €
PT671	GALLOT Vincent	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à granulés	8 371,47 €	500,00 €
PT672	MOUILLE Ludovic	La Bruffière	Insert	5 432,36 €	500,00 €
PT673	SORIN Marie-France	Saint-Philbert-de-Bouaine	Poêle à bois	5 282,30 €	500,00 €
PT674	GRILLO Gonzalo	La Bernardière	PAC	27 488,94 €	3 500,00 €
PT675	CHARRIER Catherine	Rocheservière	Isolation des combles	5 621,09 €	500,00 €
PT676	GUERY Antoine	L'Herbergement	PAC	11 460,98 €	500,00 €
PT677	RAYNARD Christian	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à granulés	5 989,14 €	500,00 €
PT678	BERTHON Myline	La Boissière-de-Montaigu	Poêle à granulés	9 231,33 €	500,00 €
PT679	GAZEAU Christophe	La Bruffière	PAC	12 056,12 €	500,00 €
PT680	RAPIN Thomas	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	10 001,27 €	500,00 €
PT681	JOYAU Jean-Pierre	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation des combles	3 758,11 €	500,00 €
PT682	MANDIN Thierry	Montaigu-Vendée (Boufféré)	PAC	12 429,12 €	500,00 €
PT683	FLORES Pierrick	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	5 985,77 €	500,00 €
PT684	FOUASSON Mickael	Treize-Septiers	PAC	15 307,43 €	500,00 €
PT685	ALBERT Jean-Paul	Cugand	Insert	3 416,91 €	500,00 €
PT686	CHEVALIER Louis	Montaigu-Vendée (Montaigu)	PAC	9 943,92 €	500,00 €
PT687	BAUDRY Jean-Michel	Saint-Philbert-de-Bouaine	Insert	14 577,58 €	500,00 €
PT688	PAVAGEAU Catherine	L'Herbergement	Poêle à granulés	8 043,24 €	500,00 €
PT689	POIRSON Frédéric	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à granulés	6 919,93 €	500,00 €
PT690	DURAND Odile	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	5 684,98 €	500,00 €
PT691	GUILLET Maximilien	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	Isolation des combles, changement d'ouvertures, VMC,	6 754,50 €	1 000,00 €

PT692	GUEYE-MARY Maëlle	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Poêle à granulés	10 985,25 €	500,00 €
PT693	DAHÉRON Corinne	Montaigu-Vendée (Boufféré)	PAC	13 801,00 €	500,00 €
PT694	BITOT Dominique	La Bruffière	Poêle à granulés	7 163,05 €	500,00 €
PT695	PICOT Joël	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	12 302,38 €	500,00 €
PT696	RIGAUD Wilfried	L'Herbergement	ITE, changement des ouvertures	48 009,17 €	1 000,00 €
PT697	GROLLEAU Emilie	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation des combles et plancher	13 260,45 €	500,00 €
PT698	FOREST Michael	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	6 351,99 €	500,00 €
PT699	AVICE Flora	L'Herbergement	PAC	5 664,14 €	500,00 €
PT700	BERTRAND Emilie	Saint-Philbert-de-Bouaine	ITE	14 229,79 €	1 500,00 €
PT701	SOULLARD Serge	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	VMC, isolation des combles	4 092,86 €	500,00 €
PT702	CHEVOLLEAU Simon	L'Herbergement	Poêle à bois	6 964,93 €	500,00 €
PT703	ETIENNE David	Rocheservière	PAC	16 721,88 €	500,00 €

67 aides pour un montant à payer de 47 000,00 Euros

Aide à la rénovation des façades					
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
FA022	BACHELIER Armand	Saint-Philbert-de-Bouaine	Isolation thermique extérieure bardage composite (ap 1949)	35 905,00 €	1 000,00 €
FA023	BERTRAND Emilie	Saint-Philbert-de-Bouaine	Isolation thermique extérieure finition enduit (ap 1949)	14 229,79 €	1 000,00 €

2 aides pour un montant à payer de 2 000,00 Euros

Aide Eco PASS				
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux Montant Facture HT	Montant subvention
EC020	LEBOEUF Giovanni	Treize-Septiers	35 000,00 €	1 500,00 €

1 aide pour un montant à payer de 1 500,00 Euros

Aide à l'anticipation de l'adaptation dans le cadre de l'OPAH					
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
OP008	CARROI Jocelyne	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Adaptation salle de bain	3 763,69 €	1 129,00 €

1 aide à payer pour un montant de 1 129,00 Euros

Vu la délibération n° DELTDMC_20_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération n° DELTDMC_20_186 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 adhérant au dispositif Eco-PASS ;

Vu la délibération n° DELTDMC_20_187 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des façades ;

Vu la délibération n° DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 07/11/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération